

Les Pegc Le Collège

TRIMESTRIEL n° 79 juin 2016



Sommaire

Edito.....	p 1
Educatif.....	p 2
Educatif-infos.....	p 3
Educatif.....	p 4
Educatif-Carières.....	p 5
Actualités.....	p 6
Actualités-Retraité(e)s.....	p 7
Contacts.....	p 8

Ce bulletin a été réalisé par Elisabeth Rouet, Odile Marchal, Bruno Laulan, et René Maurin.

Priorité à l'éducation et à la jeunesse

Le congrès de Rodez s'est conclu le vendredi 10 juin par l'élection de la nouvelle direction nationale du SNUipp-FSU.

Vingt secrétaires nationaux, 10 femmes et 10 hommes, ont été élus pour 3 ans. Sébastien SIHR et



Aline BECKER quittent le secrétariat général selon les règles de limitation des mandats en vigueur dans notre organisation syndicale, et font place à un co-secrétariat général composé de Régis METZGER, Christian NAVARRO, et Francette POPINEAU qui en sera la porte-parole.

SE SYNDIQUER ?



3 POSSIBILITES :

- contacter son SA
- remplir et envoyer le talon (dernière page)
- en ligne : https://adherer.snuipp.fr/**

** n° de votre département

Le 15 juin 2016, près de 690 000 lycéens planchaient sur l'épreuve de philosophie.

Parmi les sujets:

« Nos convictions morales sont-elles fondées sur l'expérience ? »

C'est bien au regard des nombreuses luttes menées depuis Léon Blum et le front populaire pour acquérir des droits et des garanties collectives, que notre jeunesse revendique aux côtés des salariés et fonctionnaires leur maintien. Alors : oui !

« Savons-nous toujours ce que nous désirons ? »

Notre jeunesse depuis 3 mois montre son aspiration à une société plus juste, plus solidaire et son désir de perspectives plus heureuses que le chômage et la précarité. Alors : oui !

Le 21 février 2013, le conseil interministériel de la jeunesse adoptait la nouvelle politique « Priorité à la jeunesse » et s'appuyait sur 4 axes :

- le 1er en privilégiant le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux,
- le 2ème en favorisant l'autonomie des jeunes,
- le 3ème en luttant contre les inégalités,
- et le 4ème en encourageant la participation des jeunes dans le débat public.

La loi travail ne va pas dans ce sens et la participation massive des jeunes, des salariés, des privés d'emploi et retraités à la dernière grève du 14 juin ne faiblit pas.

La votation sur cette loi travail sur : <http://votation.fsu.fr/> est une opportunité supplémentaire pour une expression des personnels dans le débat public permettant notamment de réorienter cette priorité à la jeunesse.

La réforme du collège imposée dans l'EN peut-elle œuvrer à cette priorité à la jeunesse ? La mise en concurrence entre les établissements, les disciplines, le public et le privé, les tensions dans les équipes ne vont que creuser les écarts sociaux et les inégalités.

La priorité à la jeunesse commence par l'Ecole. Une Ecole qui doit être ambitieuse pour tous avec des moyens à hauteur de cette ambition. Réduire les effectifs, rétablir une vraie formation continue, revaloriser les conditions de travail et de rémunération des personnels pour encourager nos jeunes à entrer dans le métier sont nos premières priorités.

Les revendications ne manqueront pas à la rentrée.

En attendant bonnes vacances estivales à toutes et à tous !

REFORME DU COLLEGE



AVEC VOUS,
ON L'OUVRE !

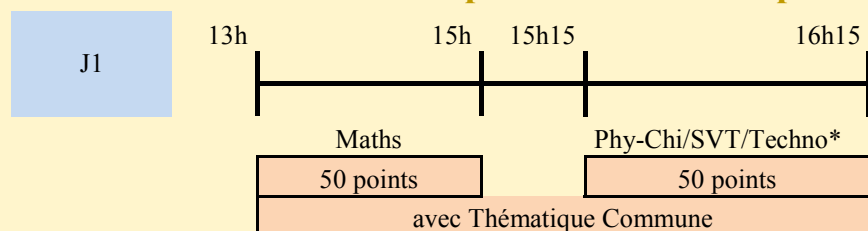
SNUipp-FSU



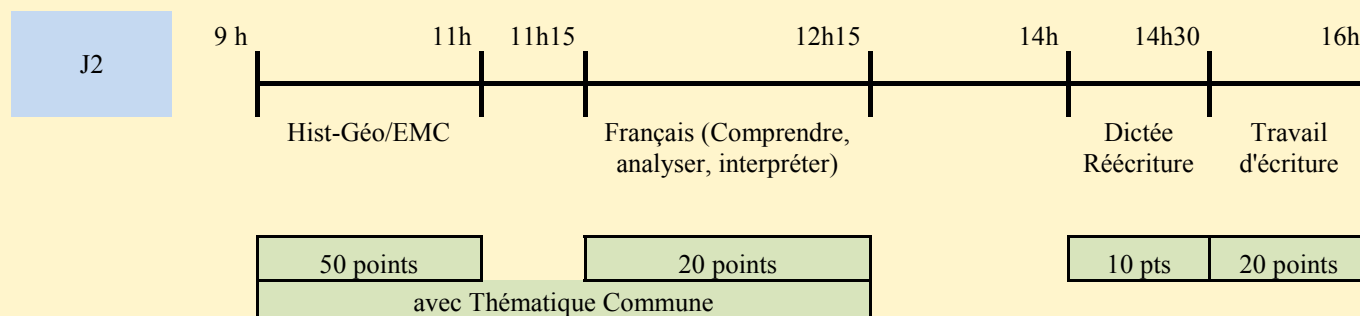
Modalités d'attribution du DNB 2017 (BO n°14 du 8 avril 2016)

La note de service précise l'organisation, le déroulement des épreuves (2 épreuves écrites et une épreuve orale), l'élaboration des sujets, l'attribution et remise du diplôme. L'annexe précise elle, les durées d'épreuves, les contenus, les points attribués et des directives pour les correcteurs.

Les deux épreuves écrites 200 points (100 chacune)



*Seules 2 disciplines sur les trois qui seront choisies par la commission nationale d'élaboration.



L'épreuve orale (100 points)

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter (individuellement ou en groupe) l'un des projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs.

Validation du socle (400 points)

Le niveau de maîtrise atteint par l'élève est fixé en conseil de classe du troisième trimestre de la classe de troisième : il résulte de la synthèse des évaluations réalisées par les enseignants de ce niveau ainsi que de celles menées antérieurement durant les deux premières années du cycle 4.

Les candidats seront reçus s'ils obtiennent 350/700 points.

- ♦ Un élève moyen partira avec 320 points obtenus pour une maîtrise satisfaisante des 8 thèmes du socle (4 composantes du premier domaine plus les 4 autres domaines) soit 8 X 40 points. Ce qui lui permettra d'obtenir facilement le DNB.
- ♦ Il y a certes plus de disciplines impliquées dans les épreuves écrites mais de nombreuses disciplines enseignées sont oubliées et noyées dans le socle. Toutes les disciplines doivent être évaluées en tant que telles d'une manière ou d'une autre au DNB (pas nécessairement en contrôle terminal).

En conclusion, ce nouveau DNB qui comporte plus d'épreuves que l'actuel va demander un investissement important des enseignants notamment pour l'évaluation des domaines qui s'avère compliquée et chronophage (les domaines concernent plusieurs disciplines) ce qui conduira à détériorer va détériore davantage leurs conditions de travail.

Des sujets zéro sur <http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html#lien3>

Réforme du collège

Depuis la parution du décret sur la réforme du collège en juin 2015, les enseignants, avec l'intersyndicale du second degré qui représente 80 % des personnels, ont multiplié les actions, initiatives locales, grèves et manifestations durant tous ces derniers mois pour dénoncer l'autonomie accrue des établissements ; les inégalités entre les élèves, les établissements ; la mise en danger de certaines disciplines ainsi que les situations de tension que cette réforme engendre entre les personnels.

Dans de nombreux collèges, la mise en place des EPI et de l'AP conduit souvent à une interprétation locale des textes.

Les batailles menées n'ont pas été vaines. Elles ont permis de convaincre des méfaits de cette réforme, au-delà des enseignants, notamment les parents d'élèves. Ainsi la FCPE a adopté lors de son congrès une motion portant sur le manque de moyens et des risques d'inégalités engendrés par cette réforme. De même certains syndicats qui ne se sont pas engagés dans la

mobilisation sont aujourd'hui très critiques sur les parcours ou les formations dispensées.

Le suivi personnel des élèves et le travail en interdisciplinarité n'ont jamais été remis en question par les enseignants. Beaucoup n'ont pas attendu cette réforme pour les intégrer dans leur pédagogie. Pour 2016, ce sont aux équipes de décider de la mise en place de l'AP et des EPI, pouvant être repoussée à la rentrée suite aux mutations des personnels. Avec les difficultés de mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs la rentrée s'annonce compliquée et agitée dans les collèges.

Il sera nécessaire de poursuivre la lutte par une continuité de la résistance pédagogique déjà engagée.

Le bulletin de rentrée vous proposera des pistes sur les évaluations, les multiples conseils, les parcours...

Le SNUipp-FSU poursuivra dans son cadre fédéral la demande d'abrogation de la réforme, de sa réécriture et ce, en concertation avec la profession.

Prévisions effectifs d'élèves pour 2016 et 2017

La DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) a publié dans une note d'information d'avril 2016, les prévisions d'élèves pour 2016 et 2017.

Dans le premier degré, le nombre d'élèves a progressé régulièrement depuis 2011. Il devrait rester stable en 2016 mais va baisser en 2017. A noter cependant, que la progression depuis 2014 s'est plus accélérée dans le secteur privé que dans le secteur public et ce certainement suite à la mise en place de la réforme des rythmes. En maternelle, les effectifs continueront à baisser (et ce depuis 2013).

Les effectifs du second degré vont continuer à croître aux rentrées 2016 et 2017 à un rythme plus soutenu que celui observé à la rentrée 2015. La hausse sera particulièrement marquée à la rentrée 2016 en lycée général et technologique (GT) où 48 000 élèves (3,1 %) supplémentaires sont attendus ; la progression sera moins soutenue en 2017 (24 500 élèves supplémentaires).

Pour le seul collège, qui avait vu une baisse en 2015, le nombre d'élèves devrait augmenter de 3 000 à la rentrée 2016 (3,325 millions) et de 28 500 en 2017.

En collège,
la répartition entre les deux secteurs public et privé n'est pas identique.

	Constats			Variations prévues	
	Constat 2014	Constat 2015	variation 2015	2016	2017
Secteur Public	2 633 862	2 618 217	-15 645	-2 417	22 018
Secteur Privé	701 385	704 231	2 846	5 357	6 509
Total	3 335 247	3 322 448	-12 799	2 940	28 527
Part Publique	78,97%	78,80%		78,66%	78,65%
Part Privée	21,03%	21,20%		21,34%	21,35%



La première constatation est que le secteur public perd régulièrement des élèves au profit du privé.

Si l'on s'attarde à 2015 (constats réels), en appliquant la part public-privé de l'année 2014, le nombre d'élèves en collège public aurait dû baisser d'environ 10 000 élèves au lieu de 15 000.

Si l'on applique le même calcul pour l'année 2016, les collèges publics auraient dû gagner environ 2300 élèves plutôt qu'en perdre 2400. Comme pour la réforme des rythmes en primaire, la réforme du collège a vraisemblablement de grande impuissance dans la fuite vers le privé.

Circulaire de rentrée

La circulaire de rentrée, parue au BO N° 15 du 14 avril 2016, prend une fois encore la forme d'un texte-catalogue de bonnes intentions. Véritable avalanche de prescriptions dont on sait bien qu'elles ne pourront toutes être mises en œuvre, ce texte fleuve ne donne, une fois de plus, aux équipes enseignantes aucune priorité dans les axes de travail.

Tout en rappelant les mesures de la refondation de l'Ecole de la République, les nouveautés s'empilent : nouveaux programmes, nouveaux parcours, nouvelles modalités d'évaluation (dont le nouveau DNB), renforcement de la liaison école/collège ... Comme d'habitude, restent posés les moyens de la mise en œuvre de ces mesures par les enseignants : pas assez de moyens, pas assez de temps, manque d'accompagnement et de formation continue. Pour ces raisons, il n'est pas acceptable que les nouveaux programmes soient mis en œuvre simultanément sur les quatre niveaux avec seulement 2 journées de « formation » !

Cette circulaire stipule également que tous les élèves auront

Le plan Numérique au Collège

Le Plan numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique

Les trois journées de formation des enseignants de collège, dédiées au numérique, se poursuivront au cours de l'année 2016 /2017. Ces formations mettront l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements. Elles peuvent être complétées en utilisant les services d'accompagnement de Réseau **Canopé** et le dispositif de formation par le numérique que représente **M@gistère**.

Avec l'appui du Programme d'investissements d'avenir, le ministère de l'éducation nationale met gratuitement à la disposition des enseignants et des élèves des écoles et des collèges, dès la rentrée scolaire 2016, des **ressources numériques pédagogiques -eduscol-** couvrant l'ensemble du programme des cycles 3 et 4.

Parallèlement, le [portail Éduthèque](#) continue à développer pour tous les enseignants des premier et second degrés une offre en accès gratuit de milliers de ressources numériques pédagogiques.

Il est créé aussi un grand **portail de recherche et de présentation des ressources numériques pour l'École**, qui proposera, à la rentrée 2016, la découverte, le choix et la diffusion des ressources numériques pédagogiques des éditeurs, des distributeurs et des enseignants.

Enfin, l'usage encouragé du [réseau social Viaeduc](#) devrait permettre aux enseignants de partager entre eux leurs pratiques et les ressources pédagogiques numériques utilisées en classe.

Les compétences numériques seront désormais évaluées dans le cadre d'un **nouveau référentiel**, commun à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur, qui se substi-

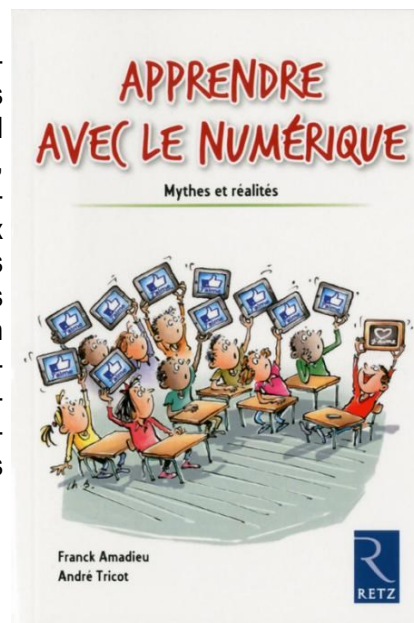
tuera à l'actuel B2i. La poursuite de la généralisation des ENT dans le premier et second degré s'accompagnera, d'une plus grande ouverture à de nouveaux services et à des usages nomades dans et hors de l'École, en garantissant la protection des données personnelles liées aux activités et aux résultats des élèves.



Pour que l'école soit celle de la réussite de tous les élèves, ce n'est pas d'une circulaire de rentrée dont elle a besoin, mais bien de moyens humains et financiers !

tuera à l'actuel B2i.

La poursuite de la généralisation des ENT dans le premier et second degré s'accompagnera, d'une plus grande ouverture à de nouveaux services et à des usages nomades dans et hors de l'École, en garantissant la protection des données personnelles liées aux activités et aux résultats des élèves.



Nous savons, par expérience, que ces nouvelles technologies de l'information et de la communication sont extrêmement chronophages. Elles dégraderont donc de fait un peu plus les conditions de travail des enseignants. De plus, même si le ministère prétend sécuriser les données numériques des élèves et des enseignants, il ne peut pas garantir à 100% leur confidentialité et donc il y a un risque à retrouver toutes ces informations dans l'espace public à un moment ou à un autre.

Et les tablettes en 5ème...

Le plan numérique d'un milliard d'euros annoncé par François Hollande prévoyait de doter à la prochaine rentrée 40% des classes de cinquième en équipements individuels mobiles cofinancés par les départements, pour atteindre 100% en trois ans.

Finalement, ce sont les élèves de 25% des collèges publics qui seront équipés en septembre, essentiellement de tablettes, a annoncé Najat Vallaud-Belkacem, saluant dans le numérique "une opportunité, dont nous devons nous emparer de manière cohérente". La plupart des départements et établissements ont choisi une tablette avec clavier, plus rarement un ordinateur portable, qui servira aux élèves "jusqu'à la fin de la troisième et qu'ils ramèneront chez eux", avec une utilisation possible "dans toutes les disciplines", a-t-elle expliqué.

L'idée n'est pas d'apprendre avec les tablettes tout le temps, mais "ces outils permettront aux enseignants de développer le travail collaboratif, de diversifier et surtout d'individualiser les apprentissages", a-t-elle indiqué.

Trois journées de formation au numérique sont prévues pour les professeurs de collège.

Le gouvernement a aussi investi 18 millions d'euros dans des ressources élaborées par des éditeurs scolaires et numériques. "Ils pourront les piocher dans une bibliothèque en ligne", a-t-elle aussi précisé.

Au-delà de l'opportunité pédagogique qui est contesté par certains (voir bulletin 78), équiper tous les élèves d'un niveau en même temps pose des problèmes d'organisation dans les collèges : qui va payer l'assurance des tablettes ? Où les ranger à la récré pour éviter les chocs ? Comment faire avec les élèves qui l'auront détériorée ou perdue ?

De plus les tablettes alourdiront un peu plus les cartables et un nombre important de collègues ne sont pas prêts à l'utiliser, soit parce qu'ils ne sont pas convaincus de son efficacité soit parce qu'ils ne sont pas suffisamment formés.

Au final il y a beaucoup d'inconvénients pour un bénéfice pédagogique qui reste à confirmer.

PPCR : Modernisation et revalorisation des carrières enseignantes

Début juin, la ministre a présenté aux organisations syndicales les mesures présentes dans le protocole PPCR.

Le 16 juin s'est tenu un groupe de travail ministériel qui traitait de la transposition des grilles concernant plus particulièrement les corps en extinction dont celui des PEGC.

Pour la FSU les avancées obtenues lors de la mise en œuvre du protocole PPCR doivent se traduire de manière similaire pour l'ensemble de ces corps.

Pour les PEGC, le ministère indique avoir décidé de ne revaloriser que les échelons de la classe exceptionnelle car c'est le seul grade utile. Nous saluons la réduction du temps d'attente dans les échelons terminaux de la classe exceptionnelle.

Cependant nous rappelons qu'il y en a encore des collègues qui sont, Classe normale et Hors-classe.

Le SNUipp-FSU a dénoncé le blocage de quelques uns de nos collègues dans la classe normale alors que le ratio de promotion à la hors-classe est de 100 %. Il demande la levée de tous les avis défavorables afin que tous nos collègues accèdent à la hors-classe. Le ratio d'accès à la classe exceptionnelle doit lui aussi être porté à 100 % et les avis défavorables levés afin que le débouché de carrière gagné en 1989 sur l'indice 783 soit enfin une réalité pour l'ensemble de nos collègues. Aujourd'hui seuls 10 % des PEGC partent en retraite en bénéficiant de cet indice.

Enfin, la grille indiciaire Classe normale et Hors classe des PEGC doit être revue à l'identique de ce qui a été fait pour celle des professeurs certifiés et assimilés, c'est-à-dire en incluant la transformation d'une partie des primes en points et en ajoutant des points d'indice de revalorisation à chaque échelon.

A notre demande de mesures d'assimilation prises rapidement pour les PEGC partis en retraite avec la CN ou à la HC, le ministère estime les effectifs PEGC en activité encore trop importants et donc s'y oppose.

Suite aux dernières communications ministérielles, la revalorisation des grilles s'échelonnaient ainsi :

1^{er} janvier 2017 : première étape de revalorisation pour les trois derniers échelons de la Classe exceptionnelle (+ 6 points d'indices envisagés), et pour tous les PEGC conversion d'une part de l'indemnitaire (4 points d'indice prévus).

1^{er} septembre 2017 : reclassement dans les nouvelles grilles avec la prise en compte d'une réduction des durées entre les échelons de la CE (d'un an pour les 2 premiers échelons et d'un an 1/2 pour les deux derniers est envisagée).

1^{er} janvier 2018 : seconde conversion d'une part de l'indemnitaire (5 points d'indices prévus) pour tous .

1^{er} janvier 2019 : dernière revalorisation pour les 3 derniers échelons de la classe exceptionnelle.

1^{er} janvier 2020 : création d'un 6^e échelon de la nouvelle grille de la CE (indice sommital 821).

Nous avons également rappelé qu'au cours de leur carrière, les PEGC ont deux barrages liés aux promotions de grade HC et CE. De ce fait, la grille cible de 2020 avec l'indice sommital 821 reste pour eux illusoire ; les 2/3 seront partis en retraite avant cette date.

Pour assurer un déroulement de carrière plus favorable, le SNUipp-FSU est intervenu afin que le reclassement dans les nouvelles grilles soit anticipé par rapport à la date du 1^{er} septembre 2017 programmée.

Le ministère s'y est opposé pour le moment.

Le SNUipp continuera de porter cette exigence !

Une belle initiative

577 classes de CM2 composant le Parlement des enfants se sont prononcées pour une proposition de loi visant à interdire l'utilisation des pesticides dans les espaces verts publics afin de créer des "autoroutes pour abeilles", a annoncé lundi l'Assemblée.

Le texte de l'école élémentaire du "Petit-Tour-Georges Gruelles" à Pujols (Lot-et-Garonne), qui a recueilli le plus de suffrages parmi quatre propositions de lois en lice, suggère d'interdire "l'utilisation de pesticides et d'herbicides de synthèse dans tous les espaces verts publics" afin de favoriser "la protection et la circulation des insectes pollinisateurs".

La moitié de ces espaces verts serait plantée de prairies fleuries, créant ainsi "des autoroutes à abeilles" signalées par un logo "Zéro pesticide -Autoroute des Abeilles", proposent ces écoliers, qui militent également pour l'instauration d'une "journée nationale de l'abeille".

"Dans notre département, les surfaces agricoles sont toujours intensivement sulfatées et on a constaté ces quatre dernières années un effondrement des populations d'abeilles", expliquent les auteurs de la proposition de loi.

"Les espaces urbains dans lesquels les abeilles se réfugient ne sont pas épargnés. Nous avons pu observer, chaque printemps, des épandages massifs : dans les jardins publics tuant du même coup toutes les fleurs sauvages ; à l'abord des collèges entourés de vergers (des milliers d'abeilles désorientées venant mourir dans les classes)", déplorent-ils.

Cette proposition de loi pourra éventuellement être déposée par le député de la circonscription, sur le bureau de l'Assemblée.

Paris, 30 mai 2016 (source AFP) –

Cette idée est très intéressante et d'actualité parce qu'elle fait écho à une prise de conscience de plus en plus forte de la part des citoyens et des nombreuses associations qui militent contre l'usage des pesticides.

Une proposition de loi si elle aboutie, pleine de bon sens et facile à mettre en œuvre.

Les pesticides et les établissements scolaires

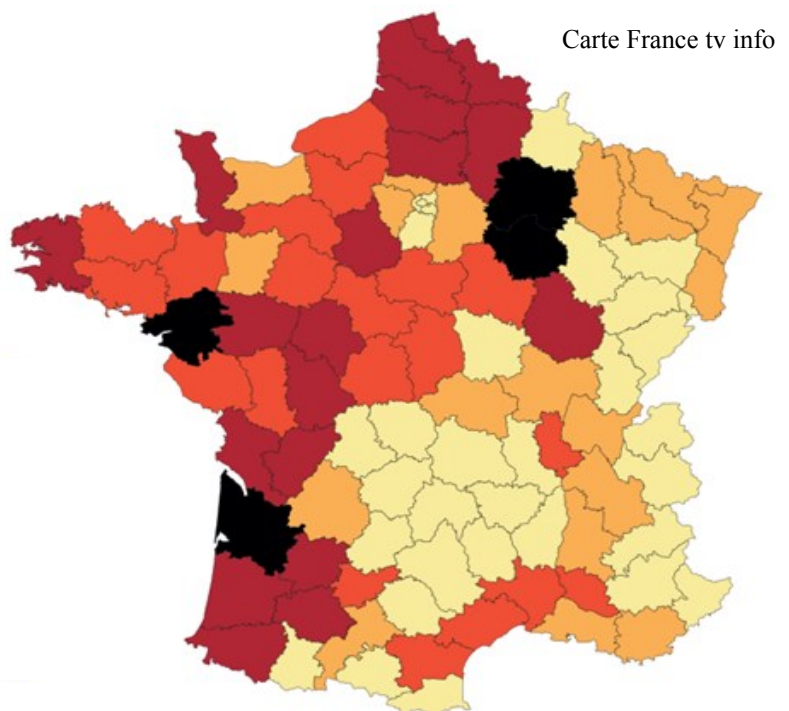
La préfecture de la Gironde a pris vendredi 22 avril un nouvel arrêté restreignant l'épandage de pesticides dans les vignes, face aux inquiétudes d'associations et riverains alors que les viticulteurs ont débuté leurs traitements. Cet arrêté entend ainsi renforcer les mesures applicables aux abords des établissements scolaires prises en juin 2014 et qui avaient été décidées après que des enfants d'une école à Villeneuve-de-Blaye (33) eurent été incommodés par des traitements de viticulteurs jouxtant leur établissement.

Mais cet arrêté élargit la liste des établissements concernés aussi aux crèches, haltes-garderies, aires de jeux, centres de loisirs et établissements de santé. Il encourage les viticulteurs à la mise en place de dispositifs de protection tels que des haies et le recours à des matériels de pulvérisation limitant la dérive lors du traitement. En cas d'absence de ces mesures de prévention, il interdit aux viticulteurs "l'application de produits phytopharmaceutiques pendant certaines plages horaires": début et fin des activités scolaires et périscolaires ou pendant les récréations.

L'arrêté fixe également à 50 mètres la distance à respecter pour les épandages à proximité de ces établissements avec la possibilité de réduire la distance de traitement à 20 mètres, voire à 5 mètres en fonction du type de pulvérisateur utilisé dans les vignes.

"Cet arrêté m'inquiète. On a des éléments probants quant aux effets des pesticides sur la santé. Il a pour but d'essayer de rassurer la population mais les gens ne sont plus naïfs et les parents qui emmènent leurs enfants dans des écoles proches de vignes sont inquiets", a réagi auprès de l'AFP Marie-Lys Bibeyran, de l'association Info Médoc pesticides. Bordeaux, 22 avril 2016 (suite haut de page 7)

Carte des pesticides : nombre de tonnes de pesticides purs épanchées en moyenne par an et par département



65 000 tonnes de pesticides purs sont épanchées en moyenne chaque année en France ; 3 500 tonnes dans les départements en noir.

Tonnes de pesticides classés dangereux

10 3500

(suite page 6)

Effectivement l'inquiétude est grande chez les riverains et pour les parents d'enfants des écoles qui se trouvent en bordure des parcelles de vigne et cet arrêté ne résout rien ; il ne sert qu'à « rassurer la population mais les gens ne sont plus naïfs » comme le précise Marie-Lys Bibeyran. Le niveau d'efficacité des haies et autres systèmes de pulvérisations est difficilement mesurable quant aux distances d'épandage à proximité des établissements, elles sont ridiculement faibles.

(source AFP)

**La situation des PEGC
parti(e)s Classe Normale à la retraite
demeure très injuste.**

Le secteur PEGC du SNUipp-FSU, suite à la mise en extinction des corps académiques prononcée en 1986, et à la création du grade hors classe, suivi de celui de la classe exceptionnelle, porte avec constance auprès du ministère la question de l'assimilation aux retraité(e)s partis sans bénéficier des indices de ces 2 grades.

Sur la procédure d'assimilation des corps en voie d'extinction, il y a nécessité d'une mise en extinction officielle. C'est le cas des corps PEGC, CE d'EPS et de celui des Instituteurs.

Les modalités Fonction publique qui régissent l'assimilation sont connues. Cependant, l'état s'oppose à toute assimilation tant que les effectifs des actifs concernés sont jugés encore trop importants.

Pour le SNUipp-FSU, nous estimons que compte tenu du faible nombre de collègues classe normale (une dizaine) encore en activité, rien ne s'oppose à l'assimilation des retraité(e)s PEGC.

Le ministère n'est pas de cet avis, considérant qu'il faut prendre en compte l'ensemble des PEGC en activité quel que soit leur grade (environ 1900 collègues).

C'est ce qu'il a rappelé suite à notre interpellation lors de la réunion du groupe de travail du 16 juin consacré dans le cadre des nouvelles discussions PPCR avec les organisations syndicales sur la situation des corps en voie d'extinction (voir article PPCR page 5).

Le SNUipp-FSU restera très attentif et exigeant quant à une issue enfin favorable sur la question de l'assimilation des PEGC retraités.

Retraité(e)s : la bataille pour le pouvoir d'achat se poursuit !



Des milliers de retraité(e)s ont manifesté à Paris et dans les départements, le 10 mars 2016 pour leur pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat est au cœur des revendications de tous les salariés (fonctionnaires du salarié et du privé) actifs et retraité(e)s.

Outre 10 % qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, les difficultés économiques et financières sont réelles pour bon nombre de retraités et ce pour de multiples raisons.

Le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites 2015 le prouve bien.

L'augmentation de 0,1 % des pensions en 2011 est dérisoire et ne comble pas les 0,3 % de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) créée en 2013 pour financer la loi « « vieillissement » qui n'a pris effet que le 1 er mars 2016.

Les problèmes de santé et les dépenses afférentes (la dépense de santé annuelle à charge d'un ménage de retraités est de 1 860 €, contre 1 376 € pour un ménage non retraité). A cette charge, s'ajoute les augmentations des complémentaires (pour les retraités de l'Education Nationale, la pension a diminué du fait de la création des tranches d'âge de la MGEN). De plus, lorsqu'il faut faire face à une perte d'autonomie, le reste à charge pour une place en maison de retraite est, en moyenne, de 1 857 € (2 242 € en Île-de- France).

Au niveau fiscalité, la suppression de la demi-part veuve ou veuf et la fiscalisation des majorations de retraite pour charge de famille, ont eu des répercussions catastrophiques sur nombre de retraité(e)s.

(Contacts

au siège national

Secteur national PEGC - collège :

Elisabeth Rouet, Odile Marchal,
Bruno Laulan, René Maurin.

dans votre académie

Aix - Marseille

Roland Conti, SNUipp
478 bd Winston Churchill
13300 Salon de Provence
Tél : 04.90.56.94.08
roland.conti@orange.fr

Amiens

SNUipp
11, rue du Morvan
BP 80831 60008 Beauvais Cedex
Tél : 03.44.05.02.20

Besançon

SNUipp
4b rue Léonard de Vinci
25000 BESANÇON
Tél : 03.81.81.20.84

Bordeaux

Bruno Laulan,
1, rue Chadenat
33240 Saint Genès de Fronsac
Tél : 05.57.84.75.46
bruno.laulan@laposte.net

Caen

SNUipp
206, rue St Jean
BP 53025 - 14017 Caen cedex 2
Tél : 02.31.72.29.25

Clermont-Ferrand

Roland Lebeau SNUipp 63
Maison du peuple
29, rue Gabriel Péri
63000 Clermont Ferrand
Tél : 04.73.31.43.72

Corse

Jean-Marie Bosredon, SNUipp
4, place Vincetti
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.33.31
j.bosredon@laposte.net

Créteil

Marc Brulé, Danielle Blin
SNUipp Bourse du travail

• Adresse : 128 boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS

• téléphone : 01.40.79.50.75

• e-mail : college@snuipp.fr

1, place de la libération
93016 Bobigny
Tél MB : 06.10.07.05.17
Tél DB : 06.78.67.17.70
brulema@free.fr
dblin0007v@noos.fr

Dijon

SNUipp
45, Rue Parmentier
21000 Dijon
Tél : 03.80.73.57.17

Grenoble

SNUipp
Maison des syndicats
17, rue Bizet 26000 Valence
Tél : 04.75.56.77.77

Lille

Philippe Rudant, SNUipp-FSU
Nouvelle Bourse du Travail
276 Boulevard de l'Usine
59800 Lille
Tél : 03.20.51.29.80
philrudant@hotmail.com

Limoges

SNUipp
542 Maison des associations
Quartier de Braconne
23000 Guéret
Tél : 05.55.41.04.81

Lyon

SNUipp
12, rue de la Tourette
69001 Lyon
Tél : 04.78.27.41.50

Montpellier

SNUipp
Nouvelle maison des syndicats
474, Allée Henri II de montmore
34000 Montpellier
Tél : 04.67.15.00.15

Nancy - Metz

Elisabeth Rouet, SNUipp
3, rue Gambetta - 57000 Metz
Tél : 06 80 63 36 30
e.rouet@orange.fr

Nantes

Patrice Macé
Lieu dit Le Bas Fay
49410 Le Mesnil en vallée
Tél : 02.41.78.91.96
mace.pouron@sfr.fr

Nice

Gisèle Psaute
15, rue des Doriers
06480 La Colle sur Loup
Tél : 04.93.32.74.08
gisele@psaute.com

Orléans - Tours

SNUipp
BP 836
5, rue A. Gerbault
41008 Blois cedex
Tél : 02.54.42.28.30

Paris

SNUipp,
40 rue de Tourville
75020 Paris
Tél : 01.44.62.70.01

Poitiers

SNUipp
8, Rue Joseph Cugnot
79000 Niort
Tél : 05.49.73.12.52

Reims

Dominique Royer,
8, rue Gérard de Nerval
51100 Reims
Tél : 03.26.50.29.29
dominique-royer@orange.fr

Rennes

Odile Marchal, SNUipp
2, rue général Dubail
56100 LORIENT
Tél : 02.97.21.03.41
marieodile.marchal@neuf.fr

La Réunion

SNUipp
4 ter, rue Cure BP 279
97494 Ste Clotilde cedex
Tél : 02.62.28.99.40

Rouen

SNUipp
6 bis, rue de Pannette
27018 Evreux cedex
Tél : 02.32.33.58.51

Strasbourg

SNUipp
10, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél : 03.90.22.13.15

Toulouse

SNUipp
52, rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
Tél : 05.61.43.60.62
chrisbonnays@yahoo.fr

Versailles

SNUipp
Maison des syndicats
26, rue F. Combes
95014 Cergy cedex
Tél : 01.46.32.39.03

Nouvelle Calédonie

SNUipp, BP 9555
98807 Nouméa
Tél : 006.87.28.59.15

Guadeloupe

SNUipp
BP 91
97005 Pointe à Pitre
Tél : 05.90.21.66.40

Martinique

SNUipp
Cité Bon Air Bt B
97200 Fort de France
Tel. : 05.96.63.75.07

Guyane

SNUipp
Le Mont Lucas
Bt G n° C37
97300 Cayenne
Tél : 05.94.30.89.84

Etranger

Bruno Laulan, SNUipp
128, bd Auguste Blanqui
75013 Paris
Tél : 01.40.79.50.75

3 POSSIBILITES

pour se syndiquer :

- contacter son SA
- adresser le talon complété
- en ligne :

https://adherer.snuipp.fr/**

** correspond au n° de
votre département

Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : VILLE :

Mail : Téléphone :

Collège d'exercice :

Code postal : VILLE :

Demande à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013

Les Pegc . Le Collège

SNUipp-FSU 128, Boulevard Blanqui 75013 Paris - Téléphone : 01 40 79 50 75

Courriel : college@snuipp.fr - Dir. de publication : René Maurin - Imprimerie

Rivaton - Villepinte - 93420 - N° CPPAP 0318 S 05219 - N° ISSN 1290-0672 - prix du n° : 1 €

